

MESSAGE IMPORTANT

La Roche-sur-Yon, le 8 février 2017

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous adresser (au dos de ce courrier) **le planning de collecte des déchets agricoles 2017**, et nous en profitons pour vous signaler certaines évolutions qui rentreront en vigueur sur la campagne en cours. Toujours soucieuse de l'environnement, votre Coopérative, depuis 5 ans a réorganisé sa filière de recyclage des déchets agricoles en investissant dans une presse à déchets. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable initiée plus globalement, à laquelle sont associés sociétaires et salariés.

Pour rappel, **ce service est déployé gratuitement pour les sociétaires** qui réalisent leurs approvisionnements en bâches, films, ficelles, big-bag et produits phytosanitaires auprès de la Cavac. Cette règle s'applique également aux CUMA et ETA.

Il devient payant pour les agriculteurs, CUMA, ETA, qui font le choix de se fournir auprès des sociétés concurrentes, sur la base du tarif suivant :

- 80 € HT / tonne de déchets apportés en vrac (bâches, films et big-bags)
- 10 € HT / sachet de ficelles, filets ou bidons de phyto

La rigueur de tous les acteurs impliqués dans cette filière est indispensable pour assurer la protection des opérateurs chargés du tri et du compactage au Central Appro de Fougeré. **Pour supprimer les risques chimiques, le rinçage et l'égouttage des bidons de phyto est une absolue nécessité.**

Elle est aussi la clé de la réussite pour atteindre l'équilibre économique de cette activité. A cet égard, **la présence d'indésirables dans les lots de bâches ou films génère de lourdes pénalités qui réduisent à néant les efforts d'optimisation des ventes de déchets.**

Votre dépôt Cavac met en œuvre les ressources indispensables pour vous accueillir lors de vos livraisons de déchets, avec sa plateforme de dépotage et ses agents qualifiés. Ceux-ci sont habilités à vous délivrer le bon de réception qui pourra vous être demandé à l'occasion d'un contrôle PAC. **Ils sont également en capacité, le cas échéant, de refuser tous les apports qui ne seraient pas conformes aux exigences de la filière.**

La fiche que vous trouverez ci-jointe est très instructive quant « aux bons gestes » qui doivent s'imposer à chacun avant toute livraison de déchets. Vous avez également accès aux **consignes de collectes AIVALOR** via DIALOG ou sur <http://adivalor.coop-cavac.fr>.

Trier les déchets que l'on produit, dans le respect des personnes et des réglementations, est l'affaire de tous et c'est profitable économiquement.

Veillez accepter Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e), nos plus sincères salutations.

Jérôme CALLEAU
Président Cavac